

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 11 avril 2017

Monsieur le Maire procède à l'appel ; sur 23 élus,

20 élus sont présents : FROMONT Pascal, DEREGNAUCOURT Dany, CHRISTOPHE Pierre, DECARPENTERIE Danièle, SIROS Claudie, LECERF Hubert, D'HONDT Marie-Paule, BENDLEWSKI Maryline, ROUSSEAU Laurent, JOPS Ingrid, SERGENT Olivier, BECART Delphyne, MONTOIS Daniel, DEBARGE Anne, GEUNS Marie-Claude, DEREGNAUCOURT Christelle, BOUTRY Stéphane, LIBBRECHT Bernard, ROSE Bertrand, FRERE Florence

2 Absents excusés : LAURENT Pierre (procuration à DEREGNAUCOURT Dany), CASTELAIN Aurélie (procuration à DECARPENTERIE Danièle)

1 absent : ABRAHAM Grégory

Secrétaire de Séance : BENDLEWSKI Maryline.

→DELIBERATIONS

1/ Procès-verbal d'installation d'une nouvelle conseillère municipale,

M. le Maire expose au Conseil Municipal que Molse LETIENNE, conseiller municipal de la commune depuis le 10 Avril 2014 a présenté par courrier en date du 28 Mars 2017, sa démission de son mandat de conseiller municipal.

L'article L 270 du Code Electoral précise que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit».

Madame Florence FRERE est donc appelée à remplacer Monsieur Moïse LETIENNE élu sur ladite liste dont le siège devient vacant, puisque Monsieur Alain DEREGNAUCOURT a renoncé à siéger au sein du Conseil Municipal.

En conséquence, compte-tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 23 Mars 2014 et conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Madame Florence FRERE est installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Madame Florence FRERE participera aux commissions suivantes : Finances, Ecoles, PLU.

Vote 09/2017 : à l'unanimité 22 oui dont 2 procurations

M. Le Maire lit à l'assemblée le courrier de Moïse Létienne, reçu le 28 mars 2017. Ce dernier démissionne pour des raisons personnelles.

2/ Taux d'Imposition 2017

D.Deregnaucourt propose, après avis de la commission finances du 10 avril 2017, la non-augmentation de la taxe foncière (« bâti et non bâti ») et de la taxe d'habitation et donc le maintien des taux de 2016.

- FIXE les taux d'Imposition pour l'année 2017 comme suit :
- Taxe d'habitation : 16,55
- Taxe foncière (bâti) :22,41
- Taxe foncière (non bâti) :58,08

Vote 10/2017 : à l'unanimité 22 oui dont 2 procurations

3/ Vote des subventions aux associations

M. le Maire propose à l'assemblée le montant des subventions pouvant être allouées aux associations pour l'année 2017.

Les montants des subventions 2017 aux associations sont donc celles figurant dans le tableau ci dessous :

| Compte | bénéficiaires | objet | Montant de la Subvention |
|--------|-------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|
| 6574 | Amicale Laïque | Subvention | 305,0 |
| 6574 | Amicale Laïque | Subvention exceptionnelle | 2 000,0 |
| 6574 | Amicale Laïque section bibliothèque | Subvention | 5 950,0 |
| 6574 | APE Ecole Léon Lambert | Subvention | 305,0 |
| 6574 | APE Ecole Léon Lambert | Subvention Classe découverte | 2 210,0 |
| 6574 | APEL Ecole St-Joseph | Subvention | 305,00 |
| 6574 | APEL Ecole St-Joseph | Subvention Classe découverte | 1 040,0 |
| 6574 | APES Ecole St-Joseph | Subvention fonctionnement école | 66 155,0 |
| 6574 | APES Ecole St-Joseph | Subvention fonctionnement cantine | 13 650,0 |
| 6574 | Asso Sportive Coutichoise | Subvention | 4 620,0 |
| 6574 | Asso UNC | Subvention | 350,0 |
| 6574 | Chti'tiger | Subvention | 305,0 |
| 6574 | Club Amitié Loisirs | Subvention | 305,0 |
| 6574 | Coutiches Activités Péricolaires | Subvention | 5 500,0 |
| 6574 | Des mains et des Idées | Subvention | 305,0 |
| 6574 | FOCUS Pévèle | Subvention | 305,0 |
| 6574 | Gymnastique Espace En Pévèle | Subvention | 305,0 |
| 6574 | La Boule Coutichoise | Subvention | 305,0 |
| 6574 | La Lyre Coutichoise | Subvention | 6 075, 0 |
| 6574 | La Pastourelle | Subvention | 305,0 |
| 6574 | Les Alles Filantes | Subvention | 305 |
| 6574 | Les Anches P | Subvention | 305,0 |
| | | | |
| 6574 | Les Scrap'ichoises | Subvention | 305,0 |
| 6574 | Rock Pop et Cie | Subvention | 305,0 |
| 6574 | Tennis Club Coutiches | Subvention | 305,0 |
| Total | | | 112 125,0 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

⇒ DECIDE de FIXER les montants des subventions aux associations détaillées ci-dessus, à l'unanimité sauf :

Pour "Association « APS Ecole St-Joseph »

Pascal FROMONT, Hubert LECERF membres de l'association ne prennent pas part au vote.
Anne DEBARGE, Daniel MONTOIS, Florence FRERE s'abstiennent (subvention fonctionnement école)
Anne DEBARGE et Daniel MONTOIS s'abstiennent (subvention fonctionnement cantine)

Pour l'Association « ASC »

Bertrand Rose, membre de l'association ne prend pas part au vote

Pour "Association « UNC »

Pascal FROMONT, Pierre LAURENT, Olivier SERGENT membres de l'association ne prennent pas part au vote.

Pour "Association « Amicale Laïque section bibliothèque »

Anne DEBARGE, membre de l'association ne prend pas part au vote

Pour l'Association « Chti'tiger »

Pascal FROMONT, Pierre LAURENT, Dany DEREGNAUCOURT, Olivier SERGENT membres de l'association ne prennent pas part au vote.

Pour l'Association « Coutiches Activités Périscolaires »

Aurélie CASTELAIN, Maryline BENDLEWSKI, Christelle DEREGNAUCOURT, Olivier SERGENT, Anne DEBARGE membres de l'association ne prennent pas part au vote

Pour l'Association « Des mains et des idées »

Marie-Claude GEUNS, membre de l'association ne prend pas part au vote.

Pour l'Association Gymnastique Espace en Pévèle »

Marie-Claude GEUNS, membre de l'association ne prend pas part au vote.

Pour l'Association « La boule Coutichoise »

Daniel MONTOIS membre de l'association ne prend pas part au vote

Pour l'Association « La Lyre Coutichoise »

Hubert LECERF, Olivier SERGENT, Florence FRERE membres de l'association ne prennent pas part au vote.
Daniel MONTOIS s'abstient

Pour l'Association « Les Anches P »

Olivier SERGENT membre de l'association ne prend pas part au vote.

Pour l'Association « Tennis Club »

Anne DEBARGE membre de l'association ne prend pas part au vote.

4 / Vote du Budget primitif de la Commune pour 2017.

Les explications sont données par l'adjoint aux finances, D.Deregnaucourt. Celui-ci précise que le budget a été examiné lors de la commission finance du 10 avril 2017.

→ La Section de fonctionnement

Le budget est en suréquilibre, c'est à dire que les recettes sont supérieures aux dépenses.

A) Les recettes de fonctionnement

Le budget primitif prévoit des recettes de fonctionnement de 2 096 924 euros avec un résultat reporté de 2016 de 150 000 euros. Les recettes attendues de la fiscalité locale sont de 814 729 euros (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti). Les dotations octroyées par l'Etat en compensation des charges transférées à la Commune s'élèvent à 672 225. La dotation forfaitaire la plus importante s'élève à 350 000 euros en recul de 44 000 euros par rapport à l'an dernier.

Cette somme de 44 000 euros sera également défalquée du budget en 2018 ce qui fera au total une baisse de dotation cumulée de 134 000 euros par an dès 2018.

Le solde des recettes de fonctionnement provient des produits et services fournis par la Commune 172 000€.

Les produits des immeubles locatifs s'élèvent à 25 000 euros.

A ces recettes, il faut rajouter la somme de 150 000 euros mis en réserve sur les résultats 2016.

B) Les dépenses de fonctionnement

Elles se montent cette année à 2 023 883 euros.

Le premier poste des dépenses de fonctionnement est constitué par les charges de personnel pour un montant de 912 000 euros, un poste quasiment égal à 2016 et donc maîtrisé.

Les charges à caractère général (dépenses courantes) sont, quant à elles, en diminution de 9%.

Parmi les autres charges de gestion, on relève les subventions aux Associations à hauteur de 112 000 euros, la contribution au service d'incendie pour 83 355 euros, en hausse de 15%.

→ La section d'investissement

A) Les recettes d'investissement

Nous disposons du report 2016 soit 256 967 euros et des reports précédents pour 249 626 euros.

S'agissant des dotations et des fonds divers, il est prévu 292 000 euros cumulés de la taxe d'aménagement du FC TVA ainsi que la subvention de l'Etat pour la mairie.

Aucun emprunt n'est réalisé cette année.

B) Les dépenses d'investissement

Le budget 2015 prévoit des dépenses d'investissement de 888 203 euros.

Nous poursuivons le remboursement des emprunts pour 136 482 euros.

Les autres dépenses d'investissement prévues ont pris en compte la plupart des propositions de la commission travaux à savoir :

| | |
|---------------------------------------------|---------------|
| - Création de parking à côté du cimetière | 40 000 euros |
| - construction mairie | 170 000 euros |
| - services techniques | 140 000 euros |
| - travaux de trottoir | 161 000 euros |
| - réhabilitation de la classe de Mr DEBARGE | 17 580 euros |
| - Matériel pour les Services Techniques | 10 000 euros |

D.Deregnaucourt conclut en affirmant le budget primitif 2017 a été réalisé prudemment (150 000 euros laissés en réserve en section de fonctionnement) mais il permet tout de même de réaliser de nombreux investissements, tout en maintenant l'offre de service par la Commune et sans toucher aux taux des impôts locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de voter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2017 de la façon suivante, en dépenses et en recettes :

Totaux Section de Fonctionnement :

- Recettes : 2 096 924,00 €
- Dépenses : 2 023 883,20 €

Totaux Section d'Investissement :

- Recettes : 976 162,36 €
- Dépenses : 888 203,05 €

Totaux Généraux :

- Recettes : 3 073 086,36 €
- Dépenses : 2 912 086,25 €

Vote 12/2017 : 19 pour,3 abstentions (A.Debarge,F.Frère,D.Montois)

5/ Adhésion de la Commune de Masny comprise dans le bassin versant de l'Ecaillon au sein du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas-Escaut.

Vote 13/2017 : à l'unanimité 22 procurations oui dont 2

6/ Adhésion à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord.

Le montant de la cotisation sera Inscrit chaque année au budget de la commune ; M. Le Maire sera le représentant titulaire à l'Agence, et LAURENT Pierre, son représentant suppléant.

Vote 14/2017 : à l'unanimité 22 oui dont 2 procurations

7/ Arriéré de loyers

M. le Maire explique, qu'après maintes relances, un renouvellement de bail n'a pu être réalisé et signé pour un logement situé au-dessus de la Poste. De ce fait, il est considéré que le locataire a été logé gratuitement de Janvier 2015 au 5 Octobre 2016 (date de l'état des lieux)

Un reliquat de loyers d'un montant de 1063,16€ est sur un compte d'attente en Trésorerie d'Orchies. Pour solder cette affaire, Monsieur le Trésorier demande d'émettre un titre au 7788, au profit de la commune.

En cas de litige et de procédure de justice entamés par l'intéressé, la commune s'engage à restituer les fonds.

Vote 15/2017 : à l'unanimité 22 oui dont 2 procurations

8/ Avancement de deux postes au grade : d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe (ancien grade : adjoint technique de 1^{ère} classe), avec suppression des anciens postes.

M. Le Maire informe l'assemblée que 2 agents adjoints techniques (ancien grade : adjoint technique 2^{ème} classe) remplissent les conditions pour être promues au grade supérieur d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe (ancien grade : adjoint technique de 1^{ère} classe)

M. Le Maire précise que la Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable à ces 2 avancements lors de sa séance du 30 Mars 2017. Il demande donc aux élus d'émettre un avis sur la création de ces postes à partir du 1er Mai 2017.

Vote 16/2017 : à l'unanimité 22 oui dont 2 procurations

9/ Personnel : Actualisation du tableau des effectifs suite à la mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) au 01/01/2017

M. Le Maire propose le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après :

| Cadres d'emplois et grades : ancienne dénomination jusqu'au 31/12/2016 - | Cadres d'emplois et grades : nouvelle dénomination au 01/01/17 | Nombre d'emplois et durée hebdomadaire |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Attaché | Attaché | 1 poste à 35h |
| Adjoint administratif 1 ^{ère} classe | Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe | 1 poste à 35h |
| Adjoint administratif 2 ^{ème} classe | Adjoint administratif | 2 postes à 35h |
| Adjoint animation 1 ^{ère} classe | Adjoint animation principal 2 ^{ème} classe | 1 poste à 35h |
| Adjoint animation 2 ^{ème} classe | Adjoint animation | 1 poste à 30h |
| Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe | Adjoint du patrimoine | 1 poste à 35h |
| Agent spécialisé 1 ^{ère} classe des écoles maternelles | Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles | 1 poste à 35h |

| | | |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------|----------------|
| | maternelles | |
| Agent de maîtrise principal | Agent de maîtrise principal | 1 poste à 35h |
| Adjoint technique 1 ^{ère} classe | Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | 3 postes à 35h |
| Adjoint technique 2 ^{ème} classe | Adjoint technique | 8 postes à 35h |

Vote 17/2017 : à l'unanimité 22 oui dont 2 procuration

10/ Distributeur Automatique de Billets : vœux du Conseil Municipal

M. Le Maire rappelle qu'à maintes reprises, la municipalité a engagé des démarches pour l'implantation d'un distributeur automatique de billets (D.A.B.) auprès de nombreux organismes.

Récemment, le Crédit Agricole Nord de France étudie de nouveau ce dossier et a proposé une convention à la mairie.

M.LE Maire demande un accord de principe à cette Installation et à une éventuelle participation de la commune selon le tableau ci-après :

Seuil de rentabilité standard du GHS (GAB hors site) 3500 retraits/mois

Retrait moyen du GHS et participation/indemnité correspondante :

1500 retraits/mois ; participation de la commune hauteur de 13 680€ annuel

2000 retraits/mois : participation de la commune hauteur de 10 260€

2500 retraits/mois : participation de la commune à hauteur de 6 840€

3000 retraits/mois : participation de la commune hauteur de 3 420€

3500 retraits : équilibre

4000 retraits : Indemnité de 1710€ versée à la commune

Le Conseil Municipal :

„EMET UN AVIS FAVORABLE à l'implantation d'un D.A.O. sur la commune de Coutiches ainsi qu'une éventuelle participation selon le tableau ci dessus.

Vote 18/2017 : : à l'unanimité 22 oui dont 2 procurations

D.Deregnaucourt insiste sur le fait que ce n'est pas la convention citée ci-dessus qui est soumise au vote ce jour mais le principe de l'installation et l'éventuelle participation de la commune. Il rappelle enfin que peu de banques sont intéressées par un distributeur hors site car celui-ci est coûteux.

D.Montois reste septique car il se demande si l'installation d'un DAB ne nuirait pas à la Poste. D.Deregnaucourt explique que c'est le premier établissement qui a été contacté pour l'installation d'un distributeur mais il n'a pas donné suite.

→DIVERS

- ❖ Lecture par M. Le Maire d'un courrier reçu de L'INSEE : remerciement pour les enquêtes réalisées au sein de la commune.
- ❖ Création du parking du centre bourg derrière chez « Flau » ; M et Mme Ferlin ont été contacté par la municipalité et ne voient pas d'inconvénients à ce que leur garage donne accès directement sur le futur parking.
- ❖ Fermeture du Proxi : nouveau repreneur à partir du 1^{er} mai ; ouvert 7 jours/7

→TOUR DES COMMISSIONS/QUESTIONS

- ❖ L.Rousseau/affaires agricoles : réunion mercredi 26 avril pour le curage des fossés
- ❖ D.Bécart/communication : Le prochain bulletin municipal paraîtra fin avril
- ❖ I.Jops /numérique : Concernant la fibre, c'est la société « **Axione** » qui s'occupera des travaux. Les habitants de la rue des Bois (côté Coutiches) bénéficieront également de l'installation de la fibre.

❖ M. Bendlewski / centre aéré : Les équipes d'animateurs ont été recrutées. Nouveauté au sein de la CCPC cette année, création d'un centre ados pour juillet et août. Journée inter centre en juillet sur la commune (Ados uniquement)

❖ D. Décarpenterie / Fêtes et cérémonies : remise des cartes d'électeurs 23 mars 2017 ; lundi de Pâques (chasse aux œufs), accueil des nouveaux arrivants ; une commission « exposition 2018 » a été créée afin de fêter le centenaire de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale.

❖ C. Deregnaucourt / écoles : fête des Activités périscolaires le mercredi 28 juin 2017 à 18h30

La séance est levée à 21h40

